



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02685

Numéro SIREN : 824 311 856

Nom ou dénomination : 3C CLIMATISATION

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2017 sous le numéro de dépôt 7849

3C CLIMATISATION

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €

Siège : 2 ALLEE LECH WALESIA 77185 LOGNES

RCS Meaux B 824 311 856

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017
--

Le 1^{er} septembre 2017, à 9h00, les associés de la Société 3C CLIMATISATION se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège de la Société, sur convocation faite par le Président.

La Société HOLDING DES COUSINS, représentée par son Président Christophe POLIMURO, préside l'assemblée en sa qualité d'associée majoritaire de la Société.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 400 actions, soit la totalité des actions composant le capital social de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés.
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de nommer :

- **E2C AUDIT**, 52 RUE DU GENERAL DE GAULLE 95880 ENGHEN LES BAINS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- **Mélanie Tisserand Le Guilloux**, 13 rue Armand Lecomte 95310 Saint-Ouen l'Aumône, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

